



Question écrite 21/12 de M. Hayette concernant le parking Infobo.

Vous vous souviendrez qu'en novembre 2017, le collège ucclais à la demande de l'échevin de l'urbanisme, notre collègue Monsieur Cools, aujourd'hui dans l'opposition avait remis un avis défavorable pour le projet régional de création d'un parking de dissuasion rue de Stalle prolongée, autrement dit sur le site actuel d'Infobo. La commune de Drogenbos qui se plaint, je cite « que les 1900 places de parking de la commune sont souvent occupées par les habitants ou les travailleurs des communes de Forest, Ruisbroek et Uccle », a décidé de placer pratiquement toutes ses rues en zone bleue. Cette réaction de Drogenbos se fait sans aucun doute comme suite à la décision de la Région bruxelloise de décembre 2019 de créer un nouveau parking de dissuasion de 750 places pour un budget de 12 millions sur le site d'Infobo. Le collège pourrait-il nous informer de l'actualité de ce projet ?

D'après nos informations, l'Agence Parking.Brussels est dans l'attente de la délivrance du permis d'urbanisme par la Région. Celle-ci devrait intervenir dans les semaines à venir. Parking.Brussels espère que les travaux pourront débuter au mois d'avril de cette année.

En quoi, le projet de la Région est-il différent du projet que le collège ucclais avait refusé en novembre 2017 ?

Le projet présenté à l'époque prévoyait 1134 places de stationnements. Le parking qui sera érigé prochainement comptera environ 750 places.

Est-il exact que les travaux vont débuter dans un avenir proche ?

Parking.Brussels espère un début des travaux avril 2021 et une fin de ceux-ci en mars 2022.

Que compte faire la commune pour soulager les rues avoisinantes pendant les travaux qui ne manqueront pas de voir arriver de nombreuses voitures orphelines de leurs places de parking habituelles ?

La Région a contacté le propriétaire du site ex-Peugeot afin de déterminer s'il serait possible d'y aménager un parking provisoire. Il s'avère malheureusement que ce n'est pas le cas compte tenu de l'avancement du projet urbanistique qui doit voir le jour à cet endroit.

Les voiries du quartier sont pour l'essentiel des artères dont le stationnement est réglementé (zone verte ou bleue). Pareille réglementation devrait permettre d'éviter tout phénomène de véhicule ventouse dans le quartier et ce, d'autant plus, que la scan-car (qui devrait être active dès le mois de juin de cette année) garantira un meilleur respect des zones bleues.

L'étude d'incidence réalisée en 2017 démontre que le taux d'occupation des emplacements de stationnement en voirie en journée dans le quartier avoisine les 60%. Il n'y a donc pas à l'heure actuelle de saturation en la matière.

La politique de Parking Brussels sera sans doute calquée sur celle pratiquée au Parking du Ceria qui a ouvert en mai 2019, qui est payant et qui est loin de remplir les 1300 places. La commune a-t-elle prévu de demander une étude d'incidence à la Région ou à Parking Brussels ? En particulier son incidence sur les rues avoisinantes ?

Une étude d'incidence a été réalisée en 2017 sur le projet présenté à l'époque. Pour cette raison, le Collège avait émis l'avis de diminuer le nombre d'emplacements initialement prévu qui était de 1.134 places.

Il est fort probable que dans ces conditions le parking du Carrefour sera vite saturé et que ses responsables imiteront les propriétaires du Delhaize de Beersel en fermant ses installations aux navetteurs. La Commune pense-t-elle contacter les responsables de Carrefour et des commerces situés à proximité pour s'assurer de leur collaboration ?

La Commune et/ou la Région ne manqueront pas de contacter dans les semaines à venir les gérants de grandes surfaces situées à proximité.